

*Initiatives parlementaires*

• (1730)

Il y a une coopérative de pêche dans les Maritimes qui a reçu une aide de 50 000 \$ pour trouver des moyens de résoudre certaines de ses difficultés financières. La liste continue et si j'avais davantage de temps—je me rends compte que le Règlement ne m'en accorde pas davantage—je pourrais citer beaucoup d'exemples semblables. D'autres députés parleront peut-être de certains d'entre eux, en particulier en ce qui concerne le Canada atlantique.

L'histoire du mouvement coopératif au Canada est faite, je pense, de collaboration entre des gens qui ont la capacité et le désir de se venir eux-mêmes en aide et les paliers fédéral et provincial de gouvernement qui essaient de les aider quand ils le peuvent. À mon avis, cette collaboration a été efficace et j'encourage les députés à s'associer pour faire en sorte que cette collaboration continue d'être aussi efficace dans l'avenir que dans le passé.

**M. George S. Rideout (Moncton):** Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre part au débat sur cette motion. Je le suis tout particulièrement parce qu'il y a une très grosse coopérative dans ma région. Il s'agit de la Coop Atlantique, la plus grosse coopérative de la région de l'Atlantique. Son siège social est à Moncton, et elle a vraiment fait beaucoup pour l'économie de notre région.

Quand on examine l'économie de Moncton, je crois que c'est l'équilibre entre ces types d'entreprises, des grosses. . .

**Le président suppléant (M. Paproski):** Je regrette, mais je dois interrompre le député. Le député de Kamloops invoque le Règlement.

**M. Riis:** Pour commencer, je tiens à m'excuser d'interrompre ainsi mon collègue. Je serai bref.

Il y a eu des consultations entre les partis, et vous constaterez que la Chambre accepterait à l'unanimité la motion suivante:

Que, nonobstant toutes délibérations antérieures de la Chambre relativement au projet de loi C-17, Loi modifiant le Code criminel et le Tarif des douanes en conséquence, soit réputé avoir été lu pour la deuxième fois et adopté, avec dissidence.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Les députés ont entendu le libellé de la motion. Est-ce d'accord?

**Des voix:** D'accord.

**Une voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Il n'y a pas consentement unanime.

**M. Rideout (Moncton):** Monsieur le Président, comme je le disais avant d'être interrompu, l'économie de Moncton

présente les caractéristiques d'une économie saine, et le mouvement coopératif y est pour quelque chose.

Comme je l'ai signalé, la Coop Atlantique est le plus gros organisme du genre dans la région de l'Atlantique, et son siège social se trouve à Moncton. Elle emploie un grand nombre de gens et contribue fortement au soutien de l'économie dans notre région. Nous sommes fiers des liens qui unissent notre collectivité au mouvement coopératif, notamment la Coop Atlantique.

Ceux d'entre vous qui sont déjà allés à Moncton auront remarqué les grands immeubles à bureaux qui bordent les rues Commercial et Record, ainsi que ceux de la rue Halifax, et ils peuvent comprendre l'apport considérable des coopératives à notre économie.

Nous avons en outre un organisme de logement coopératif appelé Atlantic People's Housing, qui, encore une fois, a apporté une contribution extraordinaire dans le domaine du logement. Cet organisme se soucie des gens et il a offert des logements individuels à coût modique et mis de bons logements, de bonne qualité, à la disposition des personnes âgées.

Il y a dans mon quartier un grand immeuble à appartements pour personnes âgées. Il a été érigé par un organisme coopératif, l'Atlantic People's Co-op, qui y a accompli un travail extraordinaire. En fait, les candidats ne manquent pas pour entrer dans cette coopérative de logement à cause de la qualité de l'immeuble et de la qualité de vie qui y règne. C'est une coopérative et ses locataires ont leur mot à dire dans son fonctionnement. Ils peuvent apporter leur contribution. Ça fait toute la différence.

Nous avons observé également la contribution extraordinaire que les coopératives de crédit ont apportée à notre ville et à la région de l'Atlantique. Nous connaissons d'ailleurs les excellents résultats que les caisses populaires du Mouvement Desjardins ont au Québec. Elles alimentent réellement l'économie du Québec. Ce sont les petites coopératives de crédit qui connaissent les gens, les intervenants, qui ont pris ces décisions, inspirées non pas par des considérations financières, mais par le souci du service d'autrui. Voilà la différence entre le mouvement coopératif et certaines de nos banques et autres institutions financières. Il va sans dire que nous nous en réjouissons dans la région de l'Atlantique, car nous vivons dans le genre de collectivité où ce sont les gens qui comptent et qui font la différence. Nous ne sommes pas que des numéros ou des statistiques comme cela arrive dans certaines grandes villes. Le mouvement coopératif est le type même de l'organisme de la région de l'Atlantique.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Nous allons essayer d'entendre un autre rappel au Règlement.